

# Modalités d'inscription aux 80 ans de l'URCL

Étapes à suivre :

## **1/ Vous avez accepté les prélèvements URCL sur votre compte.**

Depuis votre espace personnel adhérent (pour les couples, veillez à passer par l'espace personnel du compte où le prélèvement est domicilié), allez dans PLANNING au 9 juin, puis :

- en **individuel** : ouvrir « 80 ans Individuels » et s'inscrire ; le prélèvement de 15€ sera effectué après le 15 mai.
- en **couple** : ouvrir « 80 ans Couples » et inscrire 2 personnes ; le prélèvement de 25€ sera effectué après le 15 mai.

## **2/ Vous n'avez pas accepté les prélèvements URCL sur votre compte.**

Depuis votre espace personnel adhérent, aller dans PLANNING au 9 juin, puis :

- en **individuel** : ouvrir « 80 ans Sans prelevt Individuels » et s'inscrire ; vous avez l'option de régler 15€ en carte bancaire, si vous quittez cette étape, vous devrez nous adresser un chèque de 15€.
- en **couple** : ouvrir « 80 ans Sans prelevt Couples » et inscrire chaque personne ; vous avez l'option de régler 12,5€ en carte bancaire pour chacune, si vous quittez cette étape, vous devrez nous adresser un chèque de 25€.

## **3/ Sinon, vous avez toujours l'option papier.**

Remplissez et envoyez le bulletin d'inscription figurant au bas de l'invitation, accompagné de votre chèque de 15€ ou 25€ selon le cas.